

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 19 février 2013 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. URBANIAK Jean, BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, LECLAIRE Fabien, LECTEZ Aleksy

Absents excusés

Mme DUPUIS Marie-Charlotte (procuration en faveur de Mme DURAND)
Mme CATTIAUT Isabelle (procuration en faveur de M. BIZET)
Mme DELOBEL Marie-Thérèse (procuration en faveur de Mme MAYELLE)
M. CORDONNIER Didier (procuration en faveur de M. LEBON)
M. DE TAILLEUR Marjorie (procuration en faveur de Mme D'HERMY)

Absent

M. MARVILDE Didier

Secrétaire de séance : M. LECTEZ Aleksy

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

Le Conseil Municipal,

- . **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer avec les services du Département une convention pluriannuelle de partenariat durable relative à l'accès de la médiathèque Michel-Berger aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais,
- . **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer la convention avec la CAHC et les communes intégrant le système commun d'information reliant les bibliothèques et les médiathèques au titre de la mise en réseau intercommunale,
- . **à l'unanimité**, approuve les travaux et achats de mobilier à la médiathèque Michel-Berger et sollicite une subvention d'un montant de 5 514 € auprès de la DRAC et de tout autre partenaire public afin de permettre l'aboutissement du projet de mise en réseau des bibliothèques-médiathèques de la CAHC.

. **à l'unanimité**, approuve la reconduction du programme Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2013 avec la Région Nord – Pas-de-Calais et prévoit le versement de la part communale, soit 7 500 € à l'Office culturel, le Conseil Régional étant sollicité pour un montant de 17 500 €. Ces actions visent à lutter contre les exclusions en favorisant le lien social, l'accès à la culture et aux pratiques sportives et de loisirs pour tous, l'insertion des populations des sites en géographie prioritaire,

. **à l'unanimité**, approuve le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2013 à l'association DROIT DE CITE dont le but est d'accompagner le rayonnement culturel de la ville, de valoriser l'attractivité des équipements et également de réaliser une économie d'échelle en matière de programmation de spectacles. L'implication financière est de 0,66 € par habitant,

. **à l'unanimité**, approuve l'organisation de l'opération « Nos Quartiers d'Eté 2013 » et confie à l'association « Jeune Foyer à la Famille Nombreuse » de NOYELLES-GODAULT, l'organisation du compte de passage des fonds de participation des habitants, sachant qu'une participation obligatoire de la Ville est exigée à hauteur minimale de 20 %. Il est donc proposé un budget de 4 200 € avec une subvention de 2 200 € sollicitée auprès de l'Etat et de la Région et une participation communale de 2 000 €. La Ville ayant la charge d'organiser la manifestation intercommunale regroupant les communes d'EVIN-MALMAISON, de DOURGES, de LEFOREST et de COURCELLES-les-LENS, une seconde subvention d'un montant de 9 000 € sera également sollicitée auprès des mêmes partenaires, la part communale étant fixée à hauteur de 3 000 €. L'association « Jeune Foyer à la Famille Nombreuse » sera donc bénéficiaire d'une subvention de 2 000 € au titre de l'organisation de la manifestation communale et de 3 000 € pour l'opération intercommunale,

. **à l'unanimité**, approuve l'organisation durant l'été 2013 des séjours de vacances pour les jeunes de 8 à 17 ans et fixe l'organisation générale et les participations financières des familles.

Quatre séjours seront programmés aux dates et lieux ci-après :

- ✓ du 18 juillet au 2 août : Pyla sur Mer, (Association Temps Libre Vacances)
- ✓ du 14 au 27 août : Tous à cheval, (Association Autrement Loisirs & Voyages)
- ✓ du 31 juillet au 14 août : Cap sur la Corse, (Association Aroéven)
- ✓ du 17 au 30 juillet : Bella Italia, (Association Autrement Loisirs et Voyages)

Participation des familles

Les familles noyelloises seront prioritaires et les familles extérieures paieront le tarif plein.

Destinations & organismes	Quotient inférieur à 801	Quotient de 801 à 950	Quotient de 951 à 1100	Quotient de 1101 à 1300	Quotient supérieur à 1300	Familles extérieures
Pyla sur Mer / Temps Libre Vacances	382,05 €	424,50 €	500,91 €	543,36 €	641,00 €	849 €
Tous à cheval / Autrement Loisirs & Voyages	409,50 €	455,00 €	536,90 €	582,40 €	687,05 €	910 €
Cap Corse / Aroéven	447,75 €	497,50 €	587,05 €	636,80 €	751,23 €	995 €
Bella Italia / Autrement Loisirs & Voyages	508,50 €	565,00 €	666,70 €	723,20 €	853,15 €	1 130 €

Pour les familles allocataires, la Commune percevra, à la place de l'allocataire, la valeur du « Bon Vacances CAF ».

. **à l'unanimité**, modifie le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} mars 2013 par la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (31 h/hebdomadaire au lieu de 26 h auparavant),

. **à l'unanimité**, décide la non attribution d'une indemnité au conseiller délégué à l'environnement au titre de ses fonctions approuvées par le Conseil Municipal,

. **à l'unanimité**, désigne le représentant du Conseil Municipal qui siègera dans la commission de suivi du site SITA AGORA, comme suite au remplacement de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de SITA AGORA et le représentant du collège des riverains

. Représentant du Conseil Municipal : M. Bernard DELIERS

. Représentant du collège riverains : Mme Maryse DI FILIPPO

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable au projet régional de santé Nord – Pas-de-Calais et sur les modifications des composantes de ce programme à savoir : le programme régional Education pour la santé et le programme régional santé mentale et l'actualisation du volet psychiatrie du schéma régional de l'organisation des soins dans le corps du schéma régional de l'organisation des soins (SROS) et dans sa partie volets médicaux,

. **à l'unanimité**, révisé le règlement d'utilisation du cimetière communal/columbarium et jardin du souvenir en matière d'horaires d'ouverture tels que définis ci-après :

. Du 1^{er} octobre au 31 mars : de 8 h 30 à 17 h 30

. Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 8 h 00 à 19 h 00.

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à solliciter l'Etablissement Public Foncier et à signer une convention opérationnelle avec celui-ci relative à l'acquisition, le portage financier et la dévolution des biens de l'opération intégrée d'aménagement du secteur Résidence Jules Mousseron, suite,

. **à l'unanimité**, approuve l'acquisition d'un immeuble cadastré AI 293, 573 et 299partie, situé 46 rue de Verdun, auprès des conjoints TRANIN, dans le cadre du projet de restructuration du centre ville, au prix de 385 000 €, conformément à l'estimation de la direction générale des finances publiques, service local du domaine, du 7 octobre 2012 et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction,

. **à l'unanimité**, accepte la cession partielle de la venelle communale cadastrée AD 1047, située rue Carnot, au profit de M. et Mme DEKER (la venelle faisant de fait partie de leur parcelle) au prix de 65 € conformément à l'estimation de la direction générale des finances publiques, service local du Domaine, du 13 décembre 2012 et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction, les frais inhérents à la vente étant à la charge des acquéreurs,

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable sur la cession de parcelles cadastrées ZC 285 et 276partie, situées Résidence « les Portes de Godault » par le LTO HABITAT au profit de Pierres et Territoires de France Nord au prix de 190 000 €, l'article L. 443.7 du code de la construction et de l'habitation stipule en effet que la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou une garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements.

Cette vente permettra la réalisation de logements en accession sécurisée.

. **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu d'activités établi par la SEM ADEVIA, titulaire de la concession d'aménagement relative à la mise en œuvre de la nouvelle

résidence de l'Europe, secteur Cavalier Nord, à l'angle des rues Ferry et Gambetta, reprenant les opérations matérielles et financières réalisées à la date du 31 décembre 2011, avec le bilan de l'opération à cette date,

. **à l'unanimité**, fixe la tarification des repas du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2013, pour les enfants des écoles maternelles et primaires, les enfants de l'accueil de loisirs sans hébergement, les adultes (personnel enseignant, personnel communal et les adultes des repas-rencontres du mercredi) :

. 2,80 € le prix des repas pour les enfants des écoles publiques de la Commune, des enfants des CLSH et classes transplantées à NOYELLES-GODAULT,

. 4,40 € le prix des repas des enseignants et des personnels des services municipaux, y compris pour les enseignants des classes transplantées.

. 7,25 € le prix des repas-rencontres du mercredi pour les retraités noyellois,

. 14,50 € le prix des repas-rencontres du mercredi pour les extérieurs,

. **à l'unanimité**, approuve le versement, en complément de la cotisation obligatoire, d'une cotisation additionnelle (au taux de 0,5 % de la masse salariale) relative aux missions optionnelles proposées aux collectivités affiliées au Centre de Gestion, la commune de NOYELLES-GODAULT souhaitant bénéficier du rôle de conseil du Centre.

. **à l'unanimité**, débat du programme d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013 et adopte les propositions dans le cadre de la préparation du budget primitif de l'exercice 2013 après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2012 et de l'état de la dette, comme ci-dessous :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, conformément à la loi 92-125 du 6 février 1992.

M. Bernard DELIERS, Maire-adjoint chargé des Finances, souhaite avant que le débat ne s'engage, dresser et commenter la situation financière de la ville de NOYELLES-GODAULT.

En dépenses de fonctionnement, la variation 2011/2012 témoigne d'une diminution, les dépenses réelles passant de 5 693 882 € à 5 546 957 €

Quant à la section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 2 376 605 € auxquelles il conviendrait d'ajouter 3 133 500 € de restes à réaliser.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 411 225 €.

Etat de la dette pour 2013 :

. capital : 159 176 €

. intérêts : 85 33500 €

Les propositions du groupe NOYELLES EXPANSION, validées par la Commission Permanente pour 2013 sont :

. d'abord une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le montant prévisionnel ne dépassera pas le niveau proposé pour 2012.

. pour la section d'investissement, après l'adoption du compte administratif 2012 et la reprise des restes à réaliser détaillés ci-après, 159 176 € de charges financières et de l'ordre de 2 000 000 € de dépenses nouvelles d'équipement.

1/ Reprise des programmes engagés (restes à réaliser)

- Frais d'études,
- Achat de logiciels,
- Acquisition de terrains nus et bâtis,
- Aménagements de terrains,
- Extension des réseaux Clos Arthur,
- Vidéosurveillance,
- Acquisition de véhicules,
- Acquisition de matériels informatiques, de mobilier et acquisitions diverses,
- Construction d'une salle polyvalente à dominante culturelle,
- Création d'un rond-point rue Pasteur.

2 – Espace Bernard-Giraudeau

- Recours partiel à l'emprunt pour un montant de 1 300 000 € dans l'objectif de finaliser le financement global de la construction de la salle polyvalente à dominante culturelle. Cet équipement sera utilisé par plusieurs générations de Noyellois, le recours à l'emprunt est donc justifié.

3 – Ouverture de programmes

- Rénovation des bâtiments du centre Léo Lagrange,
- Création d'un local pour les archives communales,
- Rénovation de classes à l'école Pierre et Marie Curie,
- Réfection de la voirie rue Emile Zola,
- Création de trottoirs résidence du Pévélois,
- Aménagements de parkings résidence « les acacias » et cité Crombez,
- Acquisition d'un véhicule et de matériel pour les services techniques,
- Acquisition de matériel divers et de mobilier,
- Mise en réseau de la médiathèque Michel-Berger,
- Travaux divers au cimetière (réseau d'eau, plateforme conteneur à déchets),
- Création d'une aire de stockage aux services techniques,
- Acquisition de matériel informatique pour les écoles,

Impôts locaux

Maintien des taux locaux d'imposition à leur niveau antérieur, soit :

. taxe d'habitation	8,84 %
. foncier bâti.....	20,08 %
. foncier non bâti.....	65,47 %

Après avoir remercié les Services comptables, M. le Maire précise que ce débat d'orientation budgétaire servira de base à l'établissement du budget communal 2013 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Information

- Décision n° 2012/11 relative à la signature des marchés concernant l'entretien des espaces verts de la Commune (procédure adaptée) comprenant trois lots pour un montant total de 125 509,86 € Hors Taxes.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.